

Les encombrants

Se débarrasser des encombrants

La collecte des encombrants se fait uniquement sur rendez-vous au 08 00 85 34 16.

Lors de votre appel, un jour de ramassage vous sera communiqué. Il sera impératif de sortir vos encombrants la veille du jour qui vous sera communiqué.

Aucun encombrant ne sera pris lors de la collecte des ordures ménagères.

Aucun encombrant ne sera pris sans rendez-vous préalable.

Les encombrants non collectés : pneus, gravats, batteries, huiles de vidange, pots de peinture, plaques de plâtre, carrelage, faïence, émail, déchets verts. Ces encombrants sont à déposer à la déchetterie de Neuilly-en-Thelle.

Pour l'amiante, appeler le point propre au 03 44 26 99 58 pour en connaître les modalités.

Que faire de vos déchets d'équipements électriques ou électroniques ?

Distributeurs

Vous achetez un appareil neuf, le distributeur est désormais tenu de vous reprendre l'ancien, à l'achat ou à la livraison.

Au point propre

Apportez-le au point propre de Neuilly-en-Thelle. Elle est équipée pour le recevoir.

Réseau solidaire

Votre appareil est en bon état, donnez-le à une association d'économie sociale et solidaire, spécialisée pour le ré-emploi (Emmaüs ...)